MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

**N° 2025 – 171**

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025171-DE

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE de CONVOCATION :**
12/12/2025

**Nombre de CONSEILLERS :**

| | |
|---|---|
| En exercice | ……. 23 |
| Présents | ……. 19 |
| Votants | ……. 22 |

**Objet :**

**FINANCES**

**L'an deux mille vingt-cinq**, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

## 2025. 171 / TARIFS COMMUNAUX 2026: frelons asiatiques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, à compter du 1er janvier 2026:

- De maintenir la prise en charge par la Commune des frais de destruction des nids de frelons asiatiques, soit en interne, soit en faisant appel à une société (selon la hauteur du nid) ;
- De maintenir, pour l'année 2026, la participation financière des administrés à 40 € / nid (prix d'une bombe aérosol).

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE